

vince. Au bénéfice des nouveaux députés qui ne sont pas au courant de l'histoire du Manitoba, disons que la création de cette province remonte à 1870. C'était une fort petite province, s'étendant sur une centaine de milles, du nord au sud, et à peu près autant de milles, de l'est à l'ouest, la ville de Winnipeg étant située au centre, avec une population de 17,000 âmes. Nous possédions une constitution qui aurait suffi au gouvernement de presque un demi-continent. Nous avions un lieutenant-gouverneur, un conseil législatif, une assemblée législative. Nous nous débarrassâmes du conseil législatif, et pour l'édification du député de Lincoln-et-Niagara (M. Lancaster) je vais dire comment nous avons réussi à effectuer cette réforme promptement et sans aucune difficulté. Le conseil législatif se composait de dix-sept membres, quatre d'entre eux constituant la majorité on créa des emplois pour ces quatre conseillers avec une rémunération quelque peu supérieure au chiffre de l'indemnité d'un conseiller et ces quatre conseillers, au grand désappointement de la minorité, vota l'abolition du conseil.

A l'époque de la création de la province du Manitoba, il était évident que ses frontières n'étaient établies que provisoirement. On comprit qu'il serait peu sage de faire un échiquier de ces territoires du Nord-Ouest et d'y multiplier les gouvernements provinciaux; aussi, durant la première législature du Manitoba, on pria le Parlement de reculer les frontières de la province et on demanda la majoration de la dotation provinciale.

M. Alexander Mackenzie opposa un refus à cette requête pour le motif que la frontière nord-ouest de la province d'Ontario n'avait pas été délimitée. Pourtant, en 1881, les frontières du Manitoba furent reculées. On savait à cette époque que les frontières n'avaient pas été fixées, mais presque tout le monde croyait et espérait que la frontière nord-ouest de la province d'Ontario serait le méridien qui coupe le point de jonction des rivières Ohio et Mississippi et qui, prolongé au nord, devait couper le bord septentrional du lac Supérieur, à l'est de Fort-William et de Port-Arthur. Immédiatement, un conflit d'autorité surgit. Les provinces d'Ontario et de Manitoba réclamèrent en droit de juridiction sur les territoires en litige. La discussion fut portée devant le conseil privé. Le Manitoba avait espéré obtenir toute la région du lac des Bois et de la baie du Tonnerre de la rivière à Renée, d'où la province d'Ontario a tiré de grands revenus en droits sur les bois et en droit de mine. Mais la décision du conseil privé lui fut contraire. La limite entre les deux provinces fut fixée par une ligne se dirigeant au nord, à partir de l'angle nord-ouest du lac des Bois, établissant la sur-

face du territoire du Manitoba à 73,000 milles carrés, étendue qui n'est pas égale au tiers de la superficie de la Saskatchewan ou de l'Alberta. On pensa, à l'époque de la création de ces nouvelles provinces qu'il serait à propos de reculer les frontières du Manitoba et de régler toute cette affaire en faisant les trois provinces aussi équitablement partagées que possible en étendue et en importance. Mais le Manitoba fut mis de côté. Les provinces d'Alberta et de Saskatchewan furent créées et reçurent une subvention financière raisonnable pour leur développement, et je n'ai aucun doute qu'elle soit employée avec sagesse. Mais il n'y a pas de motif pour ne pas accorder le même traitement au Manitoba. C'est cette province qui, dans les premiers jours, a ouvert la voie, quand on mettait en doute les profits que pouvait donner l'agriculture dans ces régions. Le Manitoba existait comme province à l'époque où il en coûtait deux boisseaux de grain pour transporter le troisième boisseau au marché. Le Manitoba a résolu le problème des transports. Il a engagé son avenir pour obtenir des tarifs raisonnables et des lignes de chemins de fer qui sillonnent toute la province. Le Manitoba ne pouvait pas améliorer sa situation sans en faire profiter par contre-coups les autres provinces à l'ouest, et je prétends qu'il n'est pas juste qu'il soit traité comme il l'a été. Avec le recul du temps, tous nous apprécions les efforts accomplis par feu sir John A. Macdonald pour construire une voie de communication en s'appuyant sur la grande infériorité commerciale et géographique du Canada, je veux parler des vastes solitudes qui s'étendaient entre les villes et les villages d'Ontario et de Québec et les fertiles plaines de l'Ouest.

Une voie ferrée fut jetée à travers ces solitudes comme le premier anneau de la chaîne qui fut forgée. Nous approuvons aussi la politique de sir John Macdonald, quand il désavouait sans pitié les chartes de chemins de fer partant du Manitoba dans la direction de Duluth et de Chicago. Il était résolu à nous donner des routes commerciales larges et profondes avant que nos chemins de fer puissent être l'objet de la concurrence et que nos produits soient dirigés sur les villes américaines. Nous apprécions aujourd'hui la sagesse de cette politique. Il y eut une opposition acharnée à l'époque du désaveu de ces chartes, mais nous comprenons à cette heure que ce fut dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier.

Mais, monsieur l'Orateur, il existe d'autres liens qui unissent entre elles les provinces du Canada avec plus de force peut-être que les rails d'acier d'un chemin de fer, c'est la certitude et la satisfaction que chaque province possède d'avoir été traitée avec équité par le gouvernement fédéral et qu'il n'y a pas eu de faveur injuste, pas de châtement, pas de soupçon ou rien de ce